

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté modificatif du 09 novembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud

NOR : JUSF2330564A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud

Vu les courriers électroniques de démission Mme BORONAD-COLOT et de confirmation du SNPES-PJJ/FSU en date du 08 novembre 2023 relatifs à la modification des représentants en CSA-IR Sud pour leur organisation syndicale.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :
Madame Julie BOCHECIAMPE
Monsieur Christophe CLEMENT
Madame Sabrina LE GAL

Madame Marie-Claude HEMERY CHOLLET
Madame Marie-Julie BOUCAYS
Monsieur Jérôme ROUX

Suppléants :
Madame Mireille DHARREVILLE
Monsieur Sébastien VILLANOVA
Monsieur Jonathan KATZ
Madame Anaïs MACQUOY
Monsieur Soufyan HEUTTE
Madame Géraldine ANDERSON

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaires :
Madame Fabienne LADA
Madame Marie-Christine LUGNIER

Suppléants :
Monsieur Pierre ALAYRANGUES
Monsieur Antoine PONSI

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires :
Monsieur Christophe GROS
Madame Farida GENIN

Suppléants :
Monsieur Christophe SCHMUTZ-MILHORAT
Madame Ludivine PION

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 09 novembre 2023

La directrice interrégionale de la PJJ Sud

Sylvie VELLA

The image shows a blue ink signature of Sylvie Vella over a circular official stamp. The stamp contains the text 'PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE' and 'DIRECTION INTERREGIONALE SUD'. The signature is a large, stylized cursive script.